

ABONNEMENTS
Prix unique :
Un an... 50 francs
Téléphone 5
C/c P. Limoges 267.19

L'INDEPENDANT

Direction et Administration : 108, rue Neuve-d'Argenson

ANNONCES
la ligne
Chronique locale 5 fr.
Annonc classées 4
judiciaires 6
commerce 3 60

Chronique Locale

La Kommandantur de combat de Bergerac communique :

Les ordres suivants sont donnés et doivent être soumis immédiatement à la population bergeracoise :

- 1. Les prescriptions au sujet du camouflage des lumières doivent être strictement observées.
2. A partir de 22 heures, les civils ne doivent plus circuler dans les rues ; ils doivent rester dans les maisons.
3. Les rues, devant les hôtels de Bordeaux et du Commerce, sont interdites au public.
Les pensionnaires et le personnel de ces hôtels sont autorisés à y entrer.
Le Commandant de combat.

La Sous-Préfecture communique :

Les autorités allemandes ont demandé d'informer la population de ce qui suit :

- 1. Tous les terroristes et maquis qui se présentent volontairement avec leurs armes aux postes militaires allemands ne seront pas punis.
2. Ceux qui seront rencontrés avec leur arme à la main seront considérés comme francs-tireurs et seront condamnés à mort.
3. Appel général à déposer toutes les armes existant encore, avec menace de mort en cas de découverte.
4. Interdiction de répandre des nouvelles fausses annoncées par la radio. Menaces de retirer les postes de T.S.F. avec sanctions.

Ecole et Cours complémentaires de jeunes filles de Bergerac. - Résultats aux examens de fin d'année. - Ont obtenu :

- 1. Le D. E. P. P. : La totalité des candidates (20 élèves) : Mlles Armande Colette, Arnoult Colette, Barrère Huguette, Bernachot Annette, Brunet-Pascaline, Bonnet Christiane, Chadoeurne Eliane, Demoulin Françoise, Fauvel Arlette, Guidet Micheline, Habillon André, Lacombe Pierrette, Lacombe Yolande, Lafon Jeanne, Lajarte Ginette, Lapeyre Annette, Lousade Simone, Marc Arlette, Muréas Claudette, Séréchard Colette, Soum Simone, Vantoux Lucette, Vergnon Christiane, Veyssat Jacqueline, Virecoulon Micheline, Watremes Jeannine.
2. Le C. E. P. E. (32 candidates sur 36) : Mlles Anther Odette, Barre Eliane, Ballic Odette, Clumaud M. Th., Chort Jacqueline, Costa Michèle, Delfieux Pierrette, Delcrois Josiane, Elie Colette, Escaravage Suzette, Fagette Ginette, Faup Odine, Gauville Huguette, Galeyac Jacqueline, Guichard Henriette, Guilbaud Andrée, Guillot Denise, Jaidore Jacqueline, Lafosse Pierrette, Nouaillant Monique, Mathé Odette, Ouvradou Colette, Pénic Claudie, Ragot Andrée, Raymond Yvette, Reygeaud Jacqueline, Rollin Denise, Roumagne Jeannine, Vatout Yvette, Vié Michèle, Vergue Jacqueline, Vidal Denise.
3. Le B. E. (19 candidates sur 25) : Mlles Blanchard Marie-Françoise, Chassagne Denise, Chevrier Jacqueline, Dauriac Claudine, Faure Geneviève, Gallas Colette, God Jeanne, Glady Georgette, Griffon Marthe, Griffon Yvonne, Lacombe Alice, Lompch Geneviève, Luyé-Tanet Andrée, Maga Marie-Jeanne, Mons Simone, Mouré Christiane, Nitaise Colette, Robin-Lethaire Annie, Vié Marie-Jacqueline.
4. Le B. E. P. S. (13 candidates sur 15) : Mlles Chassagne Denise, Dauriac Claudine, Daffreix Jeanne, Faure Geneviève, Gallas Colette, Glady Georgette, Griffon Jeanne, Laroupe Alice, Luyé-Tanet Andrée, Mons Simon Mouré Christiane, Nitaise Colette, Marie-Jacqueline.

Vivres expédiés de France vers les camps

5 millions 149.955 kilos de vivres, 93.679 kilos de tabac et 59.544 kilos de savon ont été mis, en mars dernier, par la Direction du service des prisonniers de guerre, à la disposition de la Croix-Rouge, et des œuvres agréées pour la confection des colis individuels aux prisonniers, y compris les prisonniers transformés. Les totaux généraux de ces fournitures à fin mars ont été portés respectivement à : vivres, 138.048.573 kilos; tabac et cigarettes, 2.000.419 kilos; savon, 1.485.027 kilos.

Pour ce qui est du secours collectif, les envois en mars dernier ont atteint les chiffres suivants : vivres, 1.738.694 kilos; tabac et cigarettes, 53.648 kilos; savon, 1.732 kilos; effets d'habillement, 98.507 pièces. Les totaux généraux d'envois collectifs à fin mars 1944 s'établissent ainsi : 82.737.840 kilos; tabac et cigarettes, 3.895.347 kilos; savon, 260.469 kilos; effets d'habillement, 15.914.317 pièces.

Un attentat manqué contre le Führer

Un attentat à la bombe a été dirigé contre le Führer. Plusieurs personnes de son entourage ont été grièvement blessées. Ce sont : le général Schmundt, le colonel Brandt, le lieutenant-colonel Borgmann et M. Berger, collaborateur du Führer; ce dernier a succombé. D'autres membres de la suite du Führer ont été légèrement blessés. Ce sont : le généralobert Jodi, les généraux Kortzen, Buhle, Bodenchatz, Heusinger et Scherff, ainsi que les amiraux Voss et von Pattkammer.

Le Führer, sans quelques brûlures légères, n'a reçu aucune blessure. Il a immédiatement repris ses occupations et, comme il avait été prévu, a reçu le Duce, avec lequel il a eu un entretien. Peu de temps après, le Reichsmarschall Goering est arrivé chez le Führer.

Le D. N. B. apprend que le complot ourdi par quelques officiers criminels a complètement échoué. Après l'échec de leur attentat, une partie des chefs coupables se sont donné la mort; les autres ont été fusillés par des bataillons de l'armée. Parmi les chefs fusillés se trouve l'auteur de l'attentat, le colonel comte von Stauffenberg. Par ailleurs, aucun incident n'est à signaler. Ceux qui ont assumé une responsabilité quelconque dans l'attentat auront à répondre de leur attitude.

A la suite de l'attentat manqué dont il a été l'objet, le Führer a prononcé, dans la même nuit, à l'intention du peuple allemand, un discours radio-diffusé.

Nouvelles diverses

Sadi Lecointe, commandeur de la Légion d'honneur, qui fut un des plus hardis précurseurs de l'aviation française, est mort à l'âge de 83 ans d'une crise d'urémie.

M. William Bullit, ancien ambassadeur des Etats-Unis en France, est arrivé à Alger. Bien qu'il voyage officiellement à titre de correspondant de guerre du journal Life, on croit néanmoins qu'il a été envoyé par Roosevelt en mission spéciale en Afrique du Nord.

M. André Mallarmé, ancien sénateur d'Alger, a été interné dans le camp de concentration de Bossuet, en Afrique du Nord.

Un dépôt de mines de la marine à Port-Chicago (Californie) a explosé. Il y a plus de 600 morts.

A été inauguré, à Arganda del Rey, près de Madrid, un poste émetteur de T.S.F. à grande puissance, en présence du général Franco. Ce poste qui est le plus important d'Espagne, a été construit par l'industrie allemande.

On annonce la mort subite à Paris, du sculpteur rennais Louis Nicot. Il travaillait à un « Surcouf » qui devait prendre place au pied des remparts de Saint-Malo.

Un stock de 100.000 tonnes de caoutchouc vient d'être constitué en Indochine pour faire face aux besoins de l'économie française à la fin des hostilités. Il est question de faire monter ce stock à 140.000 tonnes.

Dans une propriété des environs de Rennes, une jeune fille mineure a été arrêtée pour avoir empoisonné sa mère, son frère et quatre domestiques. Seuls, trois domestiques ont survécu.

L'aviation anglo-américaine a bombardé de nombreuses villes notamment Belfort, Blois, Rouen, la banlieue de Reims et trois localités de l'Yonne. Il y a des morts et des blessés, ainsi que dans la Seine-Inférieure, l'Yonne, la Sarthe.

Le 17 juillet, deux villes de la Bretagne ont été bombardées. On compte plus de 160 morts et de nombreux blessés. Deux villes d'Eure-et-Loir ont eu également 13 morts.

La Milice a arrêté à Paris les assassins de Philippe Henriot. Le chef de la bande, nommé Pierre Desmoulin, né le 27 février 1917, à Ivry-sur-Seine, a été tué au cours de l'opération.

Le cabinet Tojo, au Japon, a démissionné.

M. Roosevelt a accepté d'être de nouveau candidat démocrate à la présidence des Etats-Unis.

Le gauleiter Grohe a été nommé commissaire du Reich pour les territoires occupés de Belgique et de la France du Nord.

M. Louis Lesné, employé à la S. N. C. F., qui avait commis des vols dans les ateliers de la gare de Saintes, a été condamné à quatre années de prison.

On annonce que Pierre Viénot, représentant du Comité d'Alger en Angleterre, est décédé subitement à Londres, à l'âge de 47 ans, à la suite d'une crise cardiaque. Il avait été sous-secrétaire d'Etat du gouvernement Blum, en 1936.

Communiqués

Métaux ferreux et artisans. - La Préfecture communique :

L'inspecteur général de la Production Industrielle à Limoges, secrétaire à la Répartition, par décision du Préfet régional, a fait connaître que les produits sidérurgiques bruts d'une part, et les produits transformés soumis au régime de la monnaie-matière spécialisée, d'autre part, étaient bloqués chez les marchands de fer et quincailliers à dater du 15 juin 1944.

Toutefois, des dérogations peuvent être prévues, en cas d'isolement du département, pour les sections à alimenter en priorité : Agriculture.

En conséquence de ce qui précède et en tant que représentant de l'Inspecteur général, et sous l'autorité de M. le Préfet de la Dordogne, l'Ingénieur chargé de la Subdivision de Périgueux a pris la décision suivante :

Les quincailliers du département de la Dordogne devront honorer la monnaie-matière émise par la Chambre des Métiers et présentée par les artisans travaillant pour l'agriculture (forgerons, réparateurs de machines agricoles, etc.).

Cette monnaie-matière sera remise aux intéressés, sur demande individuelle justifiée et présentée par ces derniers à la Chambre des Métiers. Pour être valable, la monnaie-matière devra être accompagnée d'un bon de déblocage établi par le chef du B.A.M.

Les quincailliers sont tenus d'appliquer rigoureusement les prescriptions ci-dessus, pour lesquelles aucune exception ne sera tolérée.

Un contrôle sera exercé par le Délégué Départemental de l'Artisanat ou tout autre agent relevant du ministère de la Production Industrielle.

Cette décision restera valable tant qu'elle ne sera pas modifiée par des ordres ultérieurs de l'Inspecteur général de la Production Industrielle à Limoges.

Pneumatiques de bicyclettes. - La Préfecture communique :

Le contingent d'enveloppes et de chambres vélo et vélomoteur destiné au département de la Dordogne pour le mois de juillet ayant été supprimé par ordre des Autorités d'Occupation, il ne sera accepté aucune demande de pneumatiques jusqu'à nouvel avis.

Les attributions consenties au titre du mois de juin aux usagers de la 2e et de la 3e catégories dont les demandes n'ont pu être transmises dans les délais fixés sont donc périmées.

Pharmacie de service. - Dimanche 30 et lundi matin 31 juillet, pharmacie Bach, rue Maréchal Pétain.

RODOLPHE GERMAIN le photographe

Des Jeunes vous apporte LA VIE dans la photo avec ses prises de vues

CINÉMATOGRAPHIQUES

Rue Merjler, face au Parc Municipal Electriété : Secteur III

Vivres d'exposition renouvelés tous les lundis : rue Merjler et kiosque face à Prindania.

REVIGOR Pendant vos batailles, conservez soigneusement vos valves REVIGOR. Traitement complet. Allier. BERGERAC

La teinturerie Guy DUCASSÉ 33, Grand'Rue Par suite de l'application des congés payés, notre clientèle est priée de retirer avant le 1er août les travaux qu'elle nous a confiés.

5. A été déclarée admissible définitivement au Concours de recrutement des élèves institutrices, Mlle Copillet Geneviève, seule candidate de l'école.

Restent à connaître les résultats des examens des bourses nationales.

Nos félicitations aux jeunes lauréates, à leurs dévoués professeurs et à la distinguée directrice, M<sup>me</sup> Martin.

**Distribution d'électricité.**

En raison de la pénurie d'électricité, la distribution sera assurée, à partir de ce jour, par secteurs et par roulements. Ces secteurs correspondent en principe aux zones suivantes :

**Secteur 1 (Ouest et Nord).** — Ce secteur comprendra la partie de la ville située au nord de la rue Bargironnette et de la rue Beauferrié et à l'ouest de la Gare, ainsi que les transformateurs suivants : Saint-Ongur, Caussalade, Pont de Robert, Croux, Pont-Roux, Bény-Abattoir, La Cotte, Pombonne, Société Din, Pécharmant, Rosctten, Rourado, La Rességue.

**Secteur 2 (Sud).** — Ce secteur comprend la partie rurale de la commune située sur la rive gauche. Il alimente les transformateurs suivants : Roumnière, Maurigon, Rossignol, Bonnetoud, Lespinassat, St-Christophe, La Conne.

**Secteur 3 (Centre de la ville, partie ouest).** — Ce secteur comprend la partie du centre de la ville située à l'ouest de la rue Neuve-d'Argenson et de l'avenue du Président-Wilson.

**Secteur 4 (Centre de la ville, partie est).** — Ce secteur comprend la partie du centre de la ville située à l'est de la rue Neuve-d'Argenson et de l'avenue du Président-Wilson. Il comporte également le secteur compris entre l'Entrepôt des Tabacs et le Saut.

**Secteur 5 (Madelaine).** — Ce secteur comprend l'agglomération du faubourg de la Madelaine.

**Horaires de distribution (sauf accidents graves imprévisibles).** — Pour la première semaine, du 22 juillet au 30 juillet inclus : De 7 h. à 14 h., alimentation des secteurs 1, 2 et 4 ; de 14 h. à 23 h., alimentation des secteurs 2, 3 et 5 ; de 23 h. à 7 h., alimentation totale de tous les secteurs : 1, 2, 3, 4 et 5.

Pour la semaine du 31 juillet au 6 août inclus : De 7 h. à 14 h., alimentation des secteurs 2, 3 et 5 ; de 14 h. à 23 h., alimentation des secteurs 1, 2 et 4 ; de 23 h. à 7 h., alimentation totale de tous les secteurs : 1, 2, 3, 4 et 5.

Le roulement sera établi par la suite chaque semaine et jusqu'à nouvelles instructions.

L'attention des abonnés, dont les secteurs ne seraient pas alimentés de 14 h. à 23 h., est particulièrement attirée sur la nécessité de ne pas laisser de lampes d'éclairage ni d'appareils en service, afin d'éviter les ennuis qui pourraient résulter, à 23 h., lors de la remise en service de tous les secteurs.

**Conseil municipal.** — Réunion du Conseil le lundi 31 juillet, à 17 heures.

**Récolte des vins 1944.** — Le Président du Syndicat des vins tient à attirer l'attention des viticulteurs sur l'opportunité des dispositions à prendre immédiatement en vue de louer le plus possible de caves, même éventuellement pour y loger des vins blancs, après dégrugissage convenable. Inutile d'en donner les raisons, aussi utiles qu'elles apparaîtront impérieuses.

**Cinéma « Cyrano ».** — Dimanche 30 juillet, deux matinées : la 1<sup>re</sup> à 14 h 30 la 2<sup>e</sup> à 17 heures.

Cette semaine, à la demande générale, prolongation du film gai : « Arlette et l'Amour », avec André Luguet et Josette Day.

Dans l'intérêt de tous, les spectateurs sont priés de ne pas attendre pour entrer, que le spectacle soit commencé.

**Marriage.** — Le 19 juillet, a été célébré à la mairie de Bergerac le mariage de M. Robert Joyeux, professeur d'éducation physique, domicilié rue Lakanal à Bergerac, avec Mlle Monique Giraudel, sans profession, domiciliée également dans notre ville, rue Saint-Jean.

Une somme de 1.010 francs a été recueillie en faveur des pauvres de la ville.

Nous adressons aux nouveaux époux nos remerciements et vœux de bonheur.

**Obsèques.** — Vendredi 21 juillet, à 15 heures, une nombreuse assistance accompagna à sa dernière demeure, M. Marcel Durand, décédé en son domicile, rue de la Boétie, à l'âge de 34 ans.

Le défunt était le frère de M. Moïse Durand, le commerçant et sportsman bien connu de la rue Maréchal-Pétain.

Nous adressons à la famille nos sympathiques condoléances.

**Achat de fruits.** — Les Etablissements DIN, rue du Pont-Saint-Jean, à Bergerac, achètent les fruits pour les confitures.

**Communiqué officiel.** — Tous les bateaux stationnant sur la rivière doivent être rargés du côté de la ville (rive droite).

**Corporation Paysanne.** — Les adhérents du Syndicat de Bergerac, sont informés qu'un contingent de Bons de pommes de terre de semence pour la prochaine campagne, est actuellement en cours de répartition. Les producteurs intéressés sont priés de se faire inscrire au Secrétariat, 2, rue St-Esprit, avant le 10 août, dernier délai.

**L'Inspection du Travail** rappelle à tous les employeurs qui n'ont pas encore obtenu la décision de M. le Préfet, prise en exécution de ses pleins pouvoirs, pour l'attribution de l'allocation exceptionnelle de 300 francs aux salariés à leur service à la date du 12 juin 1944, qu'ils doivent d'urgence le faire.

Qu'ils ne doivent pas ignorer que la non-exécution de l'ordre préfectoral les expose pénalement à l'amende triple de la somme non payée.

**Bicyclettes trouvées.** — Il a été trouvé à Bergerac, dans le courant du mois de juin, les bicyclettes suivantes : Un vélo dame, marque « Monet-Goyon » ; un vélo homme, marque « Vélor » ; un vélo dame, marque « Ronyal », avec plaque d'identité au nom de Moreau ; un vélo homme, marque « Francis Pélissier ».

Ces bicyclettes sont à réclamer au Commissariat de Police de Bergerac, bureau de la Sûreté.

**Défense passive.** — Les propriétaires et locataires de caves classées abris publics sont invités à se présenter à M. le Directeur de la Défense passive, pour lui indiquer le nombre et la puissance des lampes électriques utilisées pour l'éclairage des caves ou sous-sol. Cette déclaration sera vérifiée par les soins de la Défense passive.

Après vérification de cette déclaration, il sera délivré une attestation indiquant la durée des alertes ayant eu lieu depuis le 1<sup>er</sup> mars 1944. Celle-ci, remise par les intéressés au distributeur de courant, a pour but de permettre d'obtenir une allocation supplémentaire de courant.

**Mise à l'abri de la population.** — La Direction de la Défense passive urbaine dispose d'une certaine quantité de « Bons monnaie-matériaux » acier ordinaire et tôle, à utiliser pour la construction des tranchées familiales et l'équipement des abris-caves.

MM. les chefs de secteurs et d'îlots sont invités à recueillir les demandes des intéressés, lesquelles devront être présentées avant le 1<sup>er</sup> août.

Toute destination autre que celle prévue ci-dessus est de nature à entraver les sanctions prévues par la loi.

**Marché du 22 juillet.** — Peu d'activité au marché de samedi sur la place de l'Eglise.

Très rares légumes apportés : Céleri, 5 à 10 fr. le pied ; blettes, 5 fr. la botte ; pas de salades ; oignons, 12 fr. le kilo ; cornichons, 23 à 30 fr. le cent ; concombres, 5 fr. l'on.

Prunes, 8 à 12 fr. ; poires, 8 à 10 fr. ; pêches, 12 à 20 fr. ; groseille, 20 fr. ; pommes, 8 à 10 fr., le tout le kilo.

Des cépes s'étaient vendus précédemment au prix de 20 fr. le kilo.

**Tribunal Correctionnel**

Audience du 20 juillet 1944

**Vol.** — Diverses affaires de vols se liquident comme suit :

45 jours de prison à Ernesto Stella, 37 ans, agriculteur à Razac-de-Sausignac.

Deux mois, par défaut, à Henri G..., 20 ans, sans domicile connu.

300 fr. d'amende, avec sursis, à Pierre Trihet, 71 ans, métayer à Sigoulès.

1.200 fr. d'amende à Jacques Rossi, 46 ans, cimentier à Lalinde.

**Coups.** — Pour ce motif, Emile Pieters, 31 ans, contremaître cimentier à Bergerac, est condamné à 300 fr. d'amende avec sursis.

**Carte d'et anger.** — Carolina Warnach, née Surnias, 49 ans, cultivatrice à Rampieux, a omis de faire renouveler le récépissé de sa carte d'identité d'étranger ; coût, 200 francs d'amende.

**Timbre-poste colporteur.** — Norbert de la Chaise, 23 ans, ouvrier agricole à Bergerac, a eu le tort de faire usage d'un timbre poste ayant déjà servi. Le tribunal le condamne à payer une amende de 600 francs.

**Tentative de vol et bris de clôture.** — Larbi Zarmat, 33 ans, journalier à Mouleydier, est frappé de 8 jours de prison.

**REMERCIEMENTS**

M. et Mme Albert Cabarot, leur famille, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

**Monsieur Jean-Elie CABAROT**

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

Pompes Funèbres Générales, Bergerac. Tél. 79.

**REMERCIEMENTS**

M. et Madame Marc-Jean Durand ; M. et Mme Moïse Durand ; M. André Durand ; MM. Francis et Jeany Durand, et leur famille, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

**Monsieur Marcel DURAND**

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

Pompes Funèbres Générales, Bergerac. Tél. 79.

**REMERCIEMENTS**

Mme Jules Escouperlé et son fils ; M. et Mme Gabriel Escouperlé et leurs enfants (de Carcaassonne) ; M. Laguin et ses enfants ; M. et Mme Chabot et leurs enfants, leur famille, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

**Monsieur Jules ESCOUPERLE**

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

Pompes Funèbres Générales, Bergerac. Tél. 79.

**Etat-civil de la ville de Bergerac**

**Naissances.** — Chabrefy Huxetito, rue Jean Macé ; Brasac Monique, rue de Candillac ; Lacour Jacqueline, rue Baudichon Régine, place Campredon ; Chèvre Elisabeth, place Bellegarde ; Bourgeix Monique, à Bonnetond ; Ghilhon Marie France, rue de l'Intendance.

**Mariages.** — Joyeux Robert, professeur d'éducation physique, domicilié à Bergerac, et Mlle Monique Giraudel, p. de Bergerac.

**Décès.** — Mlle Marie, 92 ans, p. rue des Charmilles ; Cabarot Jean, 51 ans, ébéniste, rue Jules-Ferry ; Durand Marcel, 34 ans, cultivateur, rue de la Boétie ; Marchet Joseph, 76 ans, a. boul. Beaucaillou ; Randonnier Pauline, épouse Petit, 30 ans, a. p. av. Calmette ; Escouperlé Jules, 73 ans, a. p. av. Paul Doumer ; Mandosky Marie, épouse Back 63 ans, rue Escautier ; Conte Mathilde, épouse Blondy, 62 ans, Ste-Foy-des-Vignes.

**A VENDRE** une maison 5 pièces cuisine, cave, garage et dépendances, construction récente beau jardin, lavoir avec ruisseau. Quartier agréable près centre. Eau, électricité. S'adr<sup>r</sup> 103, rue Neuve.

**A VENDRE** chaise-longue d'appointement velours, etc. neuf. Table et petit buffet chêne. S'adresser 13, avenue Wilson.

**A VENDRE** vélo dame occasion S'adr<sup>r</sup> 48, r. Neuve.

**A ÉCHANGER** brodequina enfant, 9 ans. S'adr<sup>r</sup> 108, rue Neuve.

**CHAMBRE** garnie à louer par semaine de préférence, avec courante, cabinet de toilette, w.c., électricité, libre de suite. S'adresser 42, rue Clairat.

**POUR TOUS TRICOTAGES** modage de toute sorte. S'adresser à Mlle Graulière, rue Cantelauva.

**DEMANDE** place domestique avec cole à la pension. Armandy, au Maine, par Mouleydier.

**Aux Pépinières CHAMBAUD** on achète les noyaux de pêches.

**DEMANDE** à acheter maison ville. Mourié, 21, rue des Carmes.

**A VENDRE** costume marron, collette golf, Pardessus bon état. Paraverse cuir avec capuchon, le tout pour 14 ans chez Germaine, modes, 4, rue Jean Ferry.

**NERFS AFFAIBLIS**

Fatigue au moindre effort — Dégoût tout. Manque de volonté. — Irritabilité. — Angoisses. — Irritabilité. — Agitations. — Cauchemars. — Maux de tête et de dos. Les troubles ci-dessus sont quelquefois de ceux qui surviennent lorsque le système nerveux est fatigué. Une façon d'y remédier, c'est d'essayer le traitement magnésien au moyen des Dragées de Magnogène. Grâce au magnogène le système nerveux est équilibré et rechargé. Le sommeil vient paisible, la résistance à la fatigue augmente, on se sent de jour en jour plus vigoureux, plus maître de ses nerfs. La puissance physique et intellectuelle, la capacité de travail croissent. Faites au quotidien l'essai des Dragées de Magnogène. Pharmacies. VILLANDIER.